



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

- 1° la création de la zone C1670 à même une partie des zones M1706 et C1660;
- 2° l'agrandissement de la zone C1660 à même une partie de la zone M1706.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone C1670

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C1670 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 27 janvier 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2020